

Informations de base	
2018/2081(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation Subject 6.30.02 Assistance et coopération financière et technique	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	DEVE Développement	PEILLON Vincent (S&D)	25/05/2018
		Rapporteur(e) fictif/fictive WIELAND Rainer (PPE) THEOCHAROUS Eleni (ECR) MICHEL Louis (ALDE) SÁNCHEZ CALDENTEY Lola (GUE/NGL) HAUTALA Heidi (Verts/ALE) CORRAO Ignazio (EFDD)	
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture	NAVRACSICS Tibor	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
09/10/2018	Vote en commission		
15/10/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0327/2018	Résumé
12/11/2018	Débat en plénière		
13/11/2018	Décision du Parlement	T8-0441/2018	Résumé
13/11/2018	Résultat du vote au parlement		

13/11/2018	Fin de la procédure au Parlement		
------------	----------------------------------	--	--

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2081(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/8/13315

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE623.849	21/06/2018	
Amendements déposés en commission		PE627.567	04/09/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0327/2018	15/10/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0441/2018	13/11/2018	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2019)43		11/03/2019	

Aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation

2018/2081(INI) - 13/11/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement a adopté par 402 voix pour, 25 contre et 7 abstentions, une résolution sur l'aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation.

L'aide à l'éducation représentait 8,3 % de l'aide totale au développement en 2009. Or, cette part est tombée à 6,2 % en 2015. Pour l'Union et ses États membres, cette part est passée de 11 % à 7,6 % sur la même période. L'aide à l'éducation de base de l'Union et de ses États membres a baissé de 33,9 % entre 2009 et 2015, soit plus que l'aide à l'éducation en général (15,2 %).

Le Parlement a suggéré de **mettre l'éducation au centre des politiques de développement** de l'Union européenne et de ses États membres non seulement parce que l'éducation est un droit fondamental mais aussi parce qu'elle est essentielle à la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD).

L'Union et ses États membres sont appelés à **consacrer 10 % de leur aide publique au développement à l'éducation d'ici à 2024, et 15 % en 2030**. Les députés ont demandé à cet égard la création de moyens de financements innovants qui ont un effet de levier afin de renforcer les systèmes d'éducation nationaux.

Répondre aux priorités: rappelant l'importance de la maîtrise des apprentissages de base, y compris des compétences numériques et de l'émancipation des groupes vulnérables pour endiguer la pauvreté, les députés ont affirmé que l'aide de l'Union en matière d'éducation devait d'abord répondre à deux priorités: **privilégier une éducation de base de qualité et inclusive et apporter un soutien renforcé aux pays les moins avancés (PMA)** lesquels devraient bénéficier d'au moins 40 % de l'aide à l'éducation de l'Union.

La résolution a insisté sur la cible 4.1 des ODD, qui vise un **cycle d'enseignement primaire et secondaire d'une durée de 12 ans gratuit et de qualité** en tant que pilier essentiel du partenariat Afrique-UE. Elle a demandé qu'une attention particulière soit portée à:

- **l'égalité entre les filles et les garçons**, compte tenu de l'objectif visant à ce que 85 % des nouveaux programmes de l'Union européenne aient l'égalité des genres comme objectif principal ou significatif d'ici à 2020;
- **l'éducation des enfants réfugiés ou déplacés** et au soutien des pays touchés par les situations de fragilité et de conflit: à la fin de l'année 2017, on comptait plus de 25,4 millions de réfugiés dans le monde, dont 7,4 millions étaient des enfants en âge de fréquenter l'école primaire parmi lesquels 4 millions n'avaient accès à aucun type d'enseignement primaire;
- **l'enseignement secondaire, technique et professionnel pour l'employabilité des jeunes et le développement durable**: ces deux derniers, devraient déboucher sur des emplois décents, être orientés vers les exigences de développement du pays et les besoins des entreprises, en coordination avec elles et, autant que possible, financés par elles.

Face au **phénomène de «fuite des cerveaux»**, les États membres ont été invités à explorer les bonnes pratiques et expériences telles que les échanges universitaires et professionnels. Les députés estiment que des **visas à entrées multiples** permettraient aux étudiants d'actualiser leurs connaissances et favoriseraient la mobilité circulaire. Ils ont invité, parallèlement, à mettre en place des incitations encourageant les étudiants à travailler dans le secteur économique ou gouvernemental de leur pays d'origine après leur retour pendant une période minimale.

Le Parlement a insisté sur :

- les efforts à fournir pour la **formation initiale et continue des professeurs** et la nécessité d'un plus grand nombre de programmes d'échanges entre enseignants des pays en développement et des États membres de l'Union, par exemple par le truchement du programme Erasmus +;
- les **investissements massifs** à réaliser dans les infrastructures, les matériels et les équipements scolaires, notamment dans les zones rurales ou sous-peuplées;
- la nécessité de redoubler d'efforts pour **relever les défis de l'exclusion numérique** au moyen de l'enseignement et de la formation en matière de compétences numériques fondamentales;
- la mise en place d'une approche globale et intégrée de l'éducation sexuelle à l'intention des filles et des garçons qui aborde les **questions de santé** telles que le VIH, la planification familiale et la grossesse.

Améliorer la qualité de l'aide: le Parlement estime que **l'évaluation** des systèmes d'éducation, de la qualité de l'enseignement et des résultats de l'apprentissage sont un préalable à toute amélioration de l'efficacité de l'aide. Il a invité la Commission et les États membres à financer la recherche, l'agrégation des données et des outils d'évaluation fiables, techniques, non discriminatoires et indépendants.

Les députés ont insisté sur la nécessité:

- d'assurer une meilleure **coordination** des bailleurs de fonds au sein des groupes locaux pour l'éducation, afin d'éviter les doubles emplois;
- d'assurer la capacité des responsables, à tous les niveaux, de **fournir des services pour tous** et de mettre en place des institutions, des stratégies et des plans nationaux d'éducation équitables, accessibles et non discriminatoires, et élaborés sur la base d'une consultation et d'une participation stratégique des acteurs clés;
- de privilégier **l'appui budgétaire sectoriel** lorsque c'est possible, avec des critères stricts, dont la bonne gouvernance, et des contrôles poussés, notamment pour éviter les cas de corruption.

La résolution a souligné que seul un tiers de l'aide en matière d'éducation transite par les organismes multilatéraux, contre les deux tiers dans le domaine de la santé. Elle a donc invité la Commission et les États membres à augmenter leurs financements au **Partenariat mondial pour l'éducation** et au fonds *Education cannot wait*.

Les députés estiment que le Partenariat mondial devrait être mis en mesure, dans son prochain plan stratégique pour l'après 2020, d'allonger sa période de programmation de 3 à 6 ans pour permettre un financement plus stable et prévisible, particulièrement nécessaire pour renforcer les systèmes éducatifs nationaux.

Aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation

2018/2081(INI) - 15/10/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du développement a adopté un rapport d'initiative de Vincent PEILLON (S&D, FR) sur l'aide européenne au développement dans le domaine de l'éducation.

L'aide à l'éducation représentait 8,3 % de l'aide totale au développement en 2009. Or, cette part est tombée à 6,2 % en 2015. Pour l'Union et ses États membres, cette part est passée de 11 % à 7,6 % sur la même période. L'aide à l'éducation de base de l'Union et de ses États membres a baissé de 33,9 % entre 2009 et 2015, soit plus que l'aide à l'éducation en général (15,2 %).

Les députés ont suggéré de **mettre l'éducation au centre des politiques de développement** de l'Union européenne et de ses États membres non seulement parce que l'éducation est un droit fondamental mais aussi parce qu'elle est essentielle à la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD), au développement économique et à la réduction des inégalités, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des filles et des femmes, à l'inclusion sociale des personnes handicapées, à la santé, à la démocratie et à l'état de droit et à la prévention des conflits.

L'Union et ses États membres sont appelés à consacrer **10 % de leur aide publique au développement à l'éducation d'ici à 2024, et 15 % en 2030**. Les députés demandent à cet égard la création de moyens de financements innovants qui ont un effet de levier et sont alignés sur les mécanismes et les initiatives de financement existants, afin de renforcer les systèmes d'éducation nationaux.

Répondre aux priorités: rappelant l'importance de la maîtrise des apprentissages de base, y compris des compétences numériques et de l'émancipation des groupes vulnérables pour endiguer la pauvreté, les députés ont affirmé que l'aide de l'Union en matière d'éducation devait d'abord répondre à deux priorités: **privilégier une éducation de base de qualité et inclusive et apporter un soutien renforcé aux pays les moins avancés (PMA)** lesquels devraient bénéficier d'au moins 40 % de l'aide à l'éducation de l'Union.

Le rapport insiste particulièrement sur la cible 4.1 des ODD, qui vise **un cycle d'enseignement primaire et secondaire d'une durée de 12 ans gratuit et de qualité** en tant que pilier essentiel du partenariat Afrique-UE. Il demande qu'une attention particulière soit portée à l'égalité entre les filles et les garçons, à l'éducation des enfants réfugiés ou déplacés, au soutien des pays touchés par les situations de fragilité et de conflit et à l'enseignement secondaire, technique et professionnel pour l'employabilité des jeunes et le développement durable.

Face au phénomène de «**fuite des cerveaux**», le rapport invite les États membres à explorer les bonnes pratiques et expériences telles que les échanges universitaires et professionnels. Les députés estiment que des **visas à entrées multiples** permettraient aux étudiants d'actualiser leurs connaissances et favoriseraient la mobilité circulaire. Ils invitent, parallèlement, à mettre en place des incitations ou des mesures encourageant les étudiants à travailler dans le secteur économique ou gouvernemental de leur pays d'origine après leur retour pendant une période minimale.

En vue de **relever les défis de l'exclusion numérique**, les députés préconisent l'ajout de l'alphabétisation numérique dans les programmes scolaires à tous les niveaux d'enseignement dans les pays en développement. Ils insistent également sur le **lien entre éducation et santé** demandant la mise en place d'une approche globale et intégrée de l'éducation sexuelle à l'intention des filles et des garçons qui aborde les questions de santé telles que le VIH, la planification familiale et la grossesse.

Améliorer la qualité de l'aide: les députés estiment que **l'évaluation** des systèmes d'éducation, de la qualité de l'enseignement et des résultats de l'apprentissage sont un préalable à toute amélioration de l'efficacité de l'aide. Ils invitent la Commission et les États membres à financer la recherche, l'agrégation des données et des outils d'évaluation fiables, techniques, non discriminatoires et indépendants.

Le rapport insiste sur la nécessité :

- d'assurer une meilleure **coordination des bailleurs de fonds** au sein des groupes locaux pour l'éducation, afin d'éviter les doubles emplois;
- d'assurer la **capacité des responsables**, à tous les niveaux, de fournir des services pour tous et de mettre en place des institutions, des stratégies et des plans nationaux d'éducation équitables, accessibles et non discriminatoires assortis d'une réelle appropriation, et élaborés sur la base d'une consultation significative et d'une participation stratégique des acteurs clés;
- de privilégier **l'appui budgétaire sectoriel** lorsque c'est possible, avec des critères stricts, dont la bonne gouvernance, et des contrôles poussés, notamment pour éviter les cas de corruption.

Le rapport souligne que seul un tiers de l'aide en matière d'éducation transite par les organismes multilatéraux, contre les deux tiers dans le domaine de la santé. Il invite donc la Commission et les États membres à **augmenter leurs financements au Partenariat mondial pour l'éducation** et au fonds *Education cannot wait*.

Les députés estiment que le Partenariat mondial devrait être mis en mesure, dans son prochain plan stratégique pour l'après 2020, d'allonger sa période de programmation de 3 à 6 ans pour permettre un financement plus stable et prévisible, particulièrement nécessaire pour renforcer les systèmes éducatifs nationaux.